



Instructions pour remplir la Formule 5

Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière pour les demandes signées en 2009

Renseignements généraux

Vous devez remplir la demande ci-jointe si vous souhaitez présenter à une institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.) une demande en vue de retirer ou transférer des fonds de votre **compte immobilisé de l'Ontario** (CRIF, FRV ou FRR) pour l'une des raisons suivantes :

- Vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.
- Vous avez au moins 55 ans et la valeur totale de l'actif détenu dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire est inférieure à 18 520 \$ (pour les demandes signées en 2009).
- Le montant qui a été transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario dépasse le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. (Pour obtenir plus de détails sur ce genre de retrait, consultez la page 5 des instructions.)
- Vous êtes une personne non résidente du Canada et au moins 24 mois se sont écoulés depuis votre départ du Canada.

N'utilisez pas la demande ci-jointe de retrait ou de transfert de fonds de votre CRIF, FRV ou FRR si :

- Votre compte immobilisé est régi par les lois du gouvernement fédéral ou d'une province autre que l'Ontario. Vous pouvez utiliser la demande ci-jointe **uniquement** pour retirer ou transférer des fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario régi par la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario.
- Vous souhaitez présenter au surintendant des services financiers de l'Ontario une demande visant à retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous éprouvez des difficultés financières. Pour obtenir des renseignements sur la façon de soumettre ce genre de demande, veuillez communiquer avec la Commission des services financiers de l'Ontario au 416 250-7250 ou, sans frais, au 1 800 668-0128.
- Vous souhaitez présenter une demande à une institution financière pour retirer ou transférer jusqu'à 25 % des fonds transférés à un fonds de revenu viager de l'Ontario régi par les exigences de l'annexe 1.1 du Règlement 909, R.R.O. 1990.

Si vous n'êtes pas certain de pouvoir utiliser la demande ci-jointe pour retirer ou transférer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario, ou si vous avez des questions concernant la manière de remplir la demande, veuillez communiquer avec l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.

Tout retrait ou transfert de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario peut avoir des incidences fiscales. Pour en savoir davantage à ce sujet, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-7383.

Tout retrait de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario peut également avoir des répercussions sur votre admissibilité à certaines prestations gouvernementales. Pour en savoir davantage à ce sujet, communiquez avec le ministère ou l'organisme public qui fournit ces prestations.

Sachez que des fonds retirés d'un compte immobilisé de l'Ontario ou transférés d'un tel compte à un compte débloqué peuvent perdre la protection contre les créanciers prévue par la LRR et le Règlement.

Si vous êtes titulaire de plus d'un compte immobilisé de l'Ontario, vous devez présenter une demande distincte pour chaque compte immobilisé de l'Ontario dont vous souhaitez retirer ou transférer des fonds.

Après avoir rempli les parties requises de la demande, remettez celle-ci avec tout autre document exigé à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario. **N'envoyez pas votre demande à la Commission des services financiers de l'Ontario.**

Remarque : En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation de vous informer des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués, et d'obtenir de vous tout consentement préalable nécessaire pour cette collecte, utilisation ou divulgation.

¹ CRIF - Compte de retraite avec immobilisation des fonds.
FRV - Fonds de revenu viager
FRR - Fonds de revenu de retraite immobilisé

Comment remplir la demande

Avant de remplir une partie quelconque de la demande, veuillez lire toutes les instructions. Dactylographiez ou inscrivez à l'encre en caractères d'imprimerie les renseignements demandés dans la demande. Assurez-vous de conserver un exemplaire de la demande dûment remplie et de tout autre document exigé pour vos dossiers.

Il n'est **pas** nécessaire de remplir toutes les parties de la demande, seulement celles exigées selon le genre de demande que vous souhaitez effectuer :

Si vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans, vous pouvez présenter une demande pour retirer la totalité ou une partie des fonds se trouvant dans votre compte immobilisé de l'Ontario. Dans ce cas, il faut remplir les parties suivantes de la demande :

- Partie 1
- Partie 2A
- Partie 3
- Partie 4 (Seulement si vous atteste dans la Partie 3 que votre conjoint consent au retrait de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario.)
- Partie 5 (Si la Partie 5 n'est pas remplie, vous devez fournir une déclaration distincte par écrit d'un médecin. Veuillez consulter la page 3 des instructions pour plus de détails.)

Si vous avez au moins 55 ans et que la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire est inférieure à 18 520\$ (pour les demandes signées en 2009)², vous pouvez présenter une demande pour retirer ou transférer tous les fonds qui se trouvent dans votre compte immobilisé de l'Ontario. Dans ce cas, il faut remplir les parties suivantes de la demande :

- Partie 1
- Partie 2B
- Partie 3
- Partie 4 (Seulement si vous atteste dans la Partie 3 que votre conjoint consent au retrait ou au transfert de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario.)

Si le montant qui a été transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario dépasse le plafond prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), vous pouvez présenter une demande pour retirer la tranche excédentaire de votre compte immobilisé de l'Ontario. (Pour obtenir plus de détails sur ce genre de retrait, consultez la page 5 des instructions.) Dans ce cas, il faut remplir les parties suivantes de la demande :

- Partie 1
- Partie 2C (Vous devez également fournir une déclaration distincte par écrit de l'administrateur de votre ancien régime de retraite ou de l'Agence du revenu du Canada indiquant la tranche excédentaire qui a été transférée dans votre compte immobilisé de l'Ontario. Veuillez consulter la page 5 des instructions pour plus de détails.)
- Partie 3

Si vous êtes une personne non résidente du Canada et que votre départ du Canada a eu lieu au moins 24 mois avant la date de la présente demande, vous pouvez demander à retirer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario. Dans ce cas, il faut remplir les parties suivantes de la demande et y joindre une déclaration de l'Agence du revenu du Canada confirmant que vous êtes une personne non résidente aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* :

- Partie 1
- Partie 2D
- Partie 3
- Partie 4 (Seulement si vous atteste dans la Partie 3 que votre conjoint consent au retrait de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario).

Les pages suivantes renferment des instructions plus détaillées sur la manière de remplir chaque partie de la demande.

²Ce montant correspond à 40 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour 2009. Le MGAP est un montant fixé tous les ans relativement au Régime de pensions du Canada. Puisque le MGAP est modifié tous les ans, le montant servant à déterminer si une personne peut effectuer ce genre de retrait ou de transfert change aussi tous les ans.

Comment remplir la Partie 1 de la demande Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

1. Fournissez les renseignements suivants à votre sujet :

Veillez inscrire vos nom et prénom, date de naissance, adresse postale (y compris le code postal), numéro de téléphone (y compris le code régional et, le cas échéant, le poste), numéro de télécopieur (le cas échéant) et adresse courriel (facultative).

2. Fournissez les renseignements suivants sur votre compte immobilisé de l'Ontario :

Indiquez le nom de l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario et le numéro de contrat ou de compte qui s'y rattache. Cette information figure sur votre contrat de compte immobilisé de l'Ontario ou sur les relevés reçus de votre institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.). Vérifiez auprès de celle-ci, au besoin.

Comment remplir la Partie 2A de la demande Retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

Remplissez la Partie 2A **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Veillez indiquer la somme que vous souhaitez retirer. Si vous désirez retirer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario, cochez la première case. Si vous désirez retirer une partie seulement des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario, cochez la deuxième case et indiquez la somme que vous souhaitez retirer. Si le montant que vous indiquez est supérieur au montant total qui se trouve dans votre compte immobilisé de l'Ontario, on considérera que vous avez demandé de retirer **tous** les fonds détenus dans ce compte.

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, déclaration selon laquelle, à son avis, vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.** Pour satisfaire à cette exigence, vous devez :

- demander à un médecin de remplir la Partie 5 de la demande;

- OU -

- fournir une déclaration distincte (telle qu'une lettre) signée par le médecin, qui précise que celui-ci est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada et qu'à son avis, vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.

**Comment remplir la Partie 2B de la demande
Retrait ou transfert total d'une petite somme à 55 ans ou plus**

Remplissez la Partie 2B uniquement si vous souhaitez retirer ou transférer tout l'argent qui se trouve dans votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous avez au moins 55 ans et que la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire est inférieure à 18 520\$ (pour les demandes signées en 2009)³. Si vous êtes admissible à ce genre de retrait ou de transfert et en faites la demande, vous devez retirer ou transférer tous les fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.

1. **Quelle est la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire, y compris celui auquel s'applique votre demande de retrait ou de transfert?**

Utilisez le tableau ci-dessous pour calculer la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire. Inscrivez y chaque compte immobilisé dont vous êtes titulaire et qui est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. N'inscrivez pas les comptes immobilisés qui sont régis par les lois d'une autre province ou celles du gouvernement fédéral. Si vous n'êtes pas certain qu'un compte immobilisé dont vous êtes titulaire est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, renseignez-vous auprès de votre institution financière.

La valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire doit être fondée sur le relevé le plus récent reçu de votre institution financière. La date du relevé ne doit pas remonter à plus d'un an de la date à laquelle vous signez la Partie 3 de la demande.

Nom de l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario	Numéro de contrat ou de compte du compte immobilisé de l'Ontario	Date du dernier relevé reçu pour le compte immobilisé de l'Ontario	Valeur totale des fonds détenus dans le compte immobilisé de l'Ontario
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
Veuillez utiliser des feuilles supplémentaires au besoin. Total			\$

2. **Souhaitez-vous retirer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario ou transférer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario à un REER ou un FERR?**

Cochez une seule case. Vous devez retirer la totalité de ces fonds OU transférer la totalité de ces fonds.

3. **Si vous désirez transférer la totalité de ces fonds à un REER ou un FERR, indiquez le nom de l'institution financière qui administre le REER ou le FERR, ainsi que le numéro de contrat ou de compte du REER ou du FERR.**

Cette information figure sur votre contrat de REER ou de FERR ou sur les relevés reçus de l'institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.) qui administre le REER ou le FERR. Vérifiez auprès de cette institution, au besoin. Si les fonds à transférer consistent en des valeurs mobilières identifiables et transférables, communiquez avec votre institution financière relativement à la possibilité de les transférer sous cette forme.

³ Ce montant correspond à 40 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour 2009. Le MGAP est un montant fixé tous les ans relativement au Régime de pensions du Canada. Puisque le MGAP est modifié tous les ans, le montant servant à déterminer si une personne peut effectuer ce genre de retrait ou de transfert change aussi tous les ans.

Comment remplir la Partie 2C de la demande Retrait d'un montant dépassant les plafonds prévus dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*

Remplissez la Partie 2C **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que le montant qui a été transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario dépassait le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. (Pour obtenir plus de détails sur ce genre de retrait, veuillez lire l'explication fournie au bas de la page.)⁴

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Si vous désirez retirer le montant maximum permis, cochez la première case. Si vous souhaitez retirer une somme inférieure au montant maximum permis, cochez la deuxième case et indiquez le montant que vous souhaitez retirer. Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant maximum permis. Si la somme indiquée est supérieure à ce montant, on considérera que vous avez demandé de retirer le montant **maximum** permis.

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande** une déclaration écrite (telle qu'une lettre) de l'administrateur de votre ancien régime de retraite ou de l'Agence du revenu du Canada, qui indique la tranche excédentaire ayant été transférée de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario.

Comment remplir la Partie 2D de la demande Retrait intégral relatif à une personne non résidente du Canada

Remplissez la Partie D **uniquement** si vous êtes une personne non résidente du Canada et présentez une demande pour retirer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario, et si 24 mois se sont écoulés depuis votre départ du Canada.

1. Quelle était la date de votre départ du Canada?

Indiquez la date de votre départ du Canada.

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande** une déclaration de l'Agence du revenu du Canada confirmant que vous êtes une personne non résidente aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* à la date à laquelle vous signez la demande. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, veuillez appeler l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.

⁴ Si vous n'êtes pas certain des implications de ce genre de retrait, veuillez lire l'explication suivante :

Lorsqu'une personne qui travaille en Ontario et qui participe à un régime de retraite cesse de travailler et est admissible à une pension différée, elle peut avoir le droit de transférer du régime de retraite à un compte immobilisé de l'Ontario la valeur de la pension différée. Toutefois, la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* impose un plafond au montant pouvant faire l'objet d'un transfert à imposition différée dans un compte immobilisé de l'Ontario. Si le montant transféré dépasse ce plafond, la tranche excédentaire transférée peut être assujettie à un impôt supplémentaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Normalement, si la valeur d'une pension différée dépasse le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le montant total qui est transféré du régime de retraite est divisé en deux parties. Un montant jusqu'à concurrence du plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* est transféré dans un compte immobilisé de l'Ontario et l'excédent est transféré à la personne concernée sous une forme non immobilisée (par exemple en espèces ou dans un REER ou un FERR ordinaires).

Parfois, la partie qui dépasse le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* est aussi transférée dans le compte immobilisé de l'Ontario. Dans ce cas, cette partie devient elle aussi immobilisée. Cette tranche excédentaire peut être assujettie à un impôt supplémentaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, à moins qu'elle ne soit retirée du compte immobilisé de l'Ontario. Pour retirer cette tranche et éviter de payer cet impôt supplémentaire, le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario peut soumettre une demande à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario, conformément aux présentes instructions.

Comment remplir la Partie 3 de la demande Attestation du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Vous **devez** remplir la Partie 3 de la demande en présence d'un témoin. Veuillez suivre les instructions fournies à cet effet dans la Partie 3.

La Partie 3 ne sera **pas** valide aux fins de votre demande si elle est signée plus de 60 jours avant la date à laquelle votre institution financière reçoit votre demande dûment remplie.

Voici l'exemple d'un cas où vous cocheriez la case qui dit : « **J'ai un conjoint, mais la totalité des fonds détenus dans mon compte immobilisé de l'Ontario a initialement été gagnée par mon ancien conjoint dans le cadre de son régime de retraite, et je suis devenu(e) titulaire de ces fonds comme suite à la rupture de mon union avec mon ancien conjoint.** »

Avant de signer l'attestation figurant à la Partie 3 de la demande, vous viviez en union avec un conjoint (devenu un ancien conjoint) et il y a eu rupture de cette union.

- Dans le cadre d'un accord conclu avec votre ancien conjoint après la rupture de votre union, vous avez eu droit à une part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi.
- Votre part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi a été transférée à un compte immobilisé de l'Ontario dont vous êtes le titulaire, et aucune partie des fonds détenus dans ce compte ne se rapporte à des prestations de retraite auxquelles vous avez eu droit vous-même du fait de votre propre emploi.
- Vous avez plus tard entamé de nouvelles relations avec votre conjoint actuel et, dans le cours de cette nouvelle union, vous faites maintenant une demande au moyen du formulaire pour retirer ou transférer de l'argent du compte immobilisé de l'Ontario.

Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'obtenir le consentement de votre conjoint actuel en ce qui concerne votre demande. Vous pouvez alors cocher la case de la Partie 3 de la demande qui dit : « J'ai un conjoint, mais la totalité des fonds détenus dans mon compte immobilisé de l'Ontario a initialement été gagnée par mon ancien conjoint dans le cadre de son régime de retraite, et je suis devenu(e) titulaire de ces fonds comme suite à la rupture de mon union avec mon ancien conjoint. »

Quiconque fabrique ou utilise sciemment un faux document dans l'intention qu'il soit considéré comme un document authentique commet une infraction criminelle aux termes des articles 366 à 368 du *Code criminel* fédéral, passible en cas de condamnation d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans.

Comment remplir la Partie 4 de la demande Consentement du conjoint du titulaire au retrait ou au transfert

Il faut remplir la Partie 4 **uniquement** si vous atteste dans la Partie 3 avoir un conjoint qui consent au retrait ou au transfert de fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario. Dans ce cas, il faut obtenir le consentement de votre conjoint à votre demande.

Rien n'oblige votre conjoint à donner son consentement à votre demande. Toutefois, s'il consent à votre demande, veuillez lui demander de remplir la Partie 4 de la demande en présence d'un témoin (une personne autre que vous) conformément aux instructions fournies à cet effet à la Partie 4. En tant que titulaire, vous **ne pouvez pas** remplir la Partie 4 de la demande.

La Partie 4 ne sera **pas** valide aux fins de votre demande si votre conjoint l'a signée plus de 60 jours avant la date à laquelle l'institution financière la reçoit.

Comment remplir la Partie 5 de la demande Déclaration d'un médecin aux fins d'un retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

La Partie 5 de la demande est facultative et peut être remplie par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans. (Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la page 3 des instructions sous la rubrique « Comment remplir la Partie 2A de la demande »). En tant que titulaire, vous **ne pouvez pas** remplir la Partie 5 de la demande.

Ce qu'il faut faire après avoir rempli toutes les parties exigées de la demande

Après avoir rempli les parties requises de la demande pour le genre de retrait ou de transfert que vous souhaitez effectuer, veuillez remettre la demande et tout autre document exigé à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario. Cette institution est tenue de vous remettre un récépissé qui indique la date de réception de votre demande dûment remplie.

Veuillez noter que la Partie 3 (et, le cas échéant, la Partie 4) de la demande ne sera **pas** valide aux fins de votre demande si elle a été signée plus de 60 jours avant la date à laquelle l'institution financière la reçoit.

N'envoyez pas votre demande à la Commission des services financiers de l'Ontario.

Si vous êtes admissible au genre de retrait ou de transfert sur lequel porte votre demande, votre institution financière est tenue de vous verser les fonds ou de les transférer dans les 30 jours de la réception de votre demande dûment remplie.

Veuillez conserver pour vos dossiers ces instructions ainsi qu'un exemplaire de la demande dûment remplie et de tout autre document exigé. Vous pouvez également fournir les renseignements suivants au sujet de l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario :

Nom de l'institution financière	Nom de la personne-ressource	Date de présentation de la demande (année/mois/jour)
Adresse postale	Numéro et rue	Bureau
Ville	Province	Code postal
(code régional) Numéro de téléphone (poste)	(code régional) Numéro de télécopieur	



Formule 5

Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Approuvée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, L.R.O. 1990, c. P.8 (LRR)
Cette formule est exigée par l'Annexe 1, l'Annexe 1.1 ou l'Annexe 2 du Règlement 909, R.R.O. 1990 (le « Règlement »).

Utilisez le présent formulaire si vous souhaitez présenter à une institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.) une demande en vue de retirer ou transférer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario (CRIF, FRV ou FRR) pour l'une des raisons indiquées aux parties 2A à 2D qui suivent. Veuillez lire les instructions avant de remplir la demande. Les parties que vous devez remplir sont indiquées dans les instructions.

Sachez que des fonds retirés d'un compte immobilisé de l'Ontario ou transférés d'un tel compte à un compte débloqué peuvent perdre la protection contre les créanciers prévue par la LRR et le Règlement.

Après avoir rempli les parties dans la demande requises par les instructions, remettez celle-ci avec tout autre document exigé à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.

N'envoyez pas votre demande à la Commission des services financiers de l'Ontario.

Partie 1 Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

1. Fournissez les renseignements suivants à votre sujet :

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (année/mois/jour)
Adresse postale	Numéro et rue		N° d'appartement
Ville	Province		Code postal
(code régional) numéro de téléphone (poste)	(code régional) numéro de télécopieur		Adresse courriel (facultative)

2. Fournissez les renseignements suivants sur votre compte immobilisé de l'Ontario :

L'information demandée figure sur votre contrat de compte immobilisé de l'Ontario ou sur les relevés reçus de votre institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.). Vérifiez auprès de celle-ci, au besoin.

Nom de l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.
Numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé de l'Ontario

Remarque : En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation de vous informer des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués, et d'obtenir de vous tout consentement préalable nécessaire pour cette collecte, utilisation ou divulgation.

Formule 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Partie 2A
Retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

Remplissez la Partie 2A **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Cochez une seule case :

La totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.

La somme de _____ \$, laquelle est **inférieure** à la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario. Si cette somme est supérieure au montant total qui se trouve dans votre compte immobilisé de l'Ontario, on considérera que vous avez demandé de retirer **tous** les fonds détenus dans ce compte.

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, il faut joindre à votre demande une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada selon laquelle, à son avis, vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans. Pour plus de détails, veuillez consulter la page 3 des instructions.

Partie 2B
Retrait ou transfert total d'une petite somme à 55 ans ou plus

Remplissez cette partie **uniquement** si vous souhaitez retirer tout l'argent qui se trouve dans votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous avez au moins 55 ans et que la valeur totale de tous les fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire est inférieure au montant déterminé à la page 4 des instructions. Si vous êtes admissible à ce genre de retrait ou de transfert et en faites la demande, vous devez retirer ou transférer **tous** les fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.

1. Quelle est la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire, y compris celui auquel s'applique votre demande de retrait ou de transfert?

_____ \$

La valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire doit être fondée sur le relevé le plus récent reçu des institutions financières qui administrent chacun de ces comptes. La date du relevé **ne doit pas** remonter à plus d'un an de la date à laquelle vous signez la Partie 3 de la demande.

2. Souhaitez-vous retirer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario ou transférer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario à un REER ou un FERR?

Cochez **une seule** case :

Retirer la totalité des fonds.

Transférer la totalité des fonds à un REER ou un FERR.

3. Si vous désirez transférer la totalité de ces fonds à un REER ou un FERR, fournissez les renseignements suivants concernant le REER ou le FERR en question :

Cette information figure sur votre contrat de REER ou de FERR ou sur les relevés reçus de l'institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.) qui administre le REER ou le FERR. Vérifiez auprès de cette institution, au besoin.

Nom de l'institution financière qui administre le REER ou le FERR

Numéro de contrat ou de compte du REER ou du FERR

Remarque : Si les fonds à transférer consistent en des valeurs mobilières identifiables et transférables, communiquez avec votre institution financière relativement à la possibilité de les transférer sous cette forme.

Formule 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Partie 2C

Retrait d'un montant dépassant les plafonds prévus dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*

Remplissez la Partie 2C **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que le montant qui a été transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario dépassait le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Cochez une seule case :

Le montant maximum permis.

Le montant maximum permis correspond au montant transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario qui dépasse le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, plus tout autre revenu de placement ultérieur tiré de cette tranche excédentaire. L'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario calculera le montant maximum pour vous.

La somme de _____ \$, laquelle est inférieure au montant maximum permis.

Indiquez le montant que vous souhaitez retirer. Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant maximum permis. Si la somme indiquée est supérieure à ce montant, on considérera que vous avez demandé de retirer le montant **maximum** permis.

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande** une déclaration écrite (telle qu'une lettre) de l'administrateur de votre ancien régime de retraite ou de l'Agence du revenu du Canada, qui indique la tranche excédentaire ayant été transférée de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario. Pour plus de détails, veuillez consulter la page 5 des instructions.

Partie 2D

Retrait intégral relatif à une personne non résidente du Canada

Remplissez la Partie D **uniquement** si vous êtes une personne non résidente du Canada et présentez une demande pour retirer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario, et si 24 mois se sont écoulés depuis votre départ du Canada.

1. Quelle était la date de votre départ du Canada?

(année/mois/jour)

Remarque : Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande** une déclaration de l'Agence du revenu du Canada confirmant que vous êtes une personne non résidente aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* à la date à laquelle vous signez la demande. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, veuillez appeler l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.

Formule 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Partie 3
Attestation du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Veillez lire la définition de « conjoint » au bas de la page ainsi que l'attestation ci-dessous. Cochez ensuite une seule case de l'attestation. Si vous estimez que l'attestation décrit bien votre situation, signez-la et inscrivez la date, **en présence d'un témoin**. Demandez ensuite au témoin d'y apposer sa signature et de consigner les renseignements demandés.

L'attestation ne sera pas valide aux fins de votre demande si la date indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario reçoit la présente demande dûment remplie.

Attestation

Je suis titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 du formulaire et je fais par la présente une demande en vue de retirer ou de transférer des fonds à partir de ce compte, selon les modalités indiquées dans le formulaire. J'atteste que, à la date de la signature de cette attestation :

(Cochez une seule case)

- Je présente une demande pour retirer des fonds de mon compte immobilisé de l'Ontario parce que le montant qui a été transféré de mon ancien régime de retraite à ce compte dépassait le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, et j'ai rempli la Partie 2C de cette demande. (Si vous cochez cette case, aucune des autres cases ne s'applique à votre cas. Si vous ne la cochez pas, vous devez alors cocher l'une des cases ci-dessous.)
- Je n'ai pas de conjoint.
- J'ai un conjoint, mais à la date de la signature de cette attestation, je vis séparé(e) de mon conjoint.
- J'ai un conjoint, mais la totalité des fonds détenus dans mon compte immobilisé de l'Ontario a initialement été gagnée par mon ancien conjoint dans le cadre de son régime de retraite, et je suis devenu(e) titulaire de ces fonds comme suite à la rupture de mon union avec mon ancien conjoint.
- J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait ou au transfert de fonds de mon compte immobilisé de l'Ontario. (Si vous cochez cette case, votre conjoint doit remplir la Partie 4 de la demande.)

J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Je comprends que l'institution financière qui administre mon compte immobilisé de l'Ontario peut refuser ma demande si les renseignements qui y sont fournis ne sont ni exacts ni complets.

Je comprends que quiconque fabrique ou utilise sciemment un faux document dans l'intention qu'il soit considéré comme un document authentique commet une infraction criminelle aux termes du Code criminel fédéral.

Date à laquelle le titulaire signe cette attestation en présence d'un témoin (année/mois/jour)

Signature du témoin			Signature du titulaire		
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Deuxième prénom					
Adresse du témoin Numéro et rue N° d'appartement					
Ville Province		Code postal 			

Définition de « conjoint »

Aux fins de la présente demande, vous avez un « conjoint » si vous et une autre personne :

- a) êtes mariés ensemble, ou
- b) n'êtes pas mariés ensemble et vivez ensemble dans une union conjugale de façon continue depuis au moins trois ans, ou dans une relation d'une certaine permanence si vous et l'autre personne êtes les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario.

Formule 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Partie 4
Consentement du conjoint du titulaire au retrait ou au transfert

Il faut remplir la Partie 4 **uniquement** si le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario atteste dans la Partie 3 avoir un conjoint qui consent au retrait ou au transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario. Le titulaire de ce compte ne peut pas remplir cette partie.

Si vous êtes le conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 de la présente demande et que l'on vous demande de consentir à cette demande de retrait ou de transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario du titulaire, vous devriez demander conseil à un avocat au sujet de vos droits et des incidences juridiques de la signature du consentement ci-dessous. Rien ne vous oblige à signer ce consentement.

Si vous souhaitez consentir au retrait, veuillez alors lire le consentement ci-dessous. Si vous estimez qu'il décrit bien votre situation, veuillez alors, **en présence d'un témoin (une personne autre que le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario)**, apposer votre signature, inscrire la date et fournir les renseignements demandés dans le coin inférieur droit du consentement, et demander au témoin d'apposer sa signature et de fournir les renseignements demandés dans le coin inférieur gauche du consentement.

Le consentement ne sera pas valide aux fins de la demande du titulaire si la date qui y est indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario le reçoit.

Consentement

Je suis le conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 de la présente demande.					
Je comprends :					
a) que le titulaire présente une demande de retrait ou de transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario et qu'il ne peut pas effectuer ce retrait ou ce transfert sans mon consentement;					
b) que je ne suis pas obligé de donner mon consentement;					
c) que tant que les fonds sont détenus dans le compte immobilisé de l'Ontario, je peux avoir droit de toucher une partie de ceux-ci advenant la rupture de notre union ou le décès du titulaire; et					
d) qu'à la suite de tout retrait ou transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario, je peux perdre tout droit de toucher une partie de l'argent retiré ou transféré.					
Je consens à la demande de retrait ou de transfert de fonds détenus dans le compte immobilisé de l'Ontario présentée par le titulaire.					
Je donne mon consentement en signant et en datant le présent consentement en présence d'un témoin.					
Date de la signature du consentement par le conjoint du titulaire en présence d'un témoin (année/mois/jour)					
Signature du témoin			Signature du conjoint du titulaire		
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Deuxième prénom			Nom du conjoint du titulaire (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Deuxième prénom		
Adresse du témoin Numéro et rue		N° d'appartement	Adresse du conjoint du titulaire Numéro et rue		N° d'appartement
Ville	Province	Code postal		Ville	Province

Formule 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario présentée à une institution financière

Partie 5
Déclaration d'un médecin aux fins d'un retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

Si le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario demande à retirer des fonds du compte immobilisé de l'Ontario parce qu'il souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans, il doit joindre à sa demande une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada selon laquelle, à son avis, le titulaire souffre d'une telle maladie ou incapacité physique. Cette exigence peut être satisfaite si le médecin accepte de remplir la déclaration énoncée dans cette partie.

Le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario ne peut pas remplir cette partie.

Si vous êtes un médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, vous pouvez remplir la déclaration du médecin ci-dessous pour donner votre avis aux fins de la demande du titulaire. Si vous souhaitez remplir la déclaration du médecin ci-dessous, veuillez inscrire le nom du titulaire en haut de la déclaration et lire celle-ci. Si vous estimez que la déclaration décrit bien la situation du titulaire, veuillez alors apposer votre signature, inscrire la date et fournir les renseignements demandés en bas de la déclaration.

Vous n'êtes pas tenu, à titre de médecin, de remplir la déclaration du médecin ci-dessous pour donner votre avis aux fins de la demande du titulaire. Vous pouvez donner votre avis par écrit dans un autre document signé (tel qu'une lettre) si vous le préférez, pourvu que vous précisiez que vous êtes un médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada et qu'à votre avis le titulaire souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans.

Déclaration du médecin

Je suis un médecin titulaire d'un permis m'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada. À mon avis,		
<hr/>		
(Inscrire en caractères d'imprimerie le nom du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario désigné à la Partie 1 de la présente demande)		
souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans.		
Nom du médecin (en caractères d'imprimerie)	Signature du médecin	Date (année/mois/jour)
Adresse du médecin	Numéro et rue	Bureau n°
Ville	Province	Code postal